



RAPPORT D'ACTIVITE

2022-2023

Annexe n° 1 à la délibération n°2023-34 du 23 octobre 2023

I.	AVANT-PROPOS EDITORIAL	3
II.	L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE	4
	II.1 Les évolutions de l'année scolaire 2022/2023	4
	1. Premiers accès au CRR et dispositifs d'intégration :	4
	2. Elargissement du public amateur	4
	3. Nouvelle accréditation de la licence aménagée	5
	4. Evolution du calendrier des concours d'entrée en PPES.....	5
	5. Adoption d'un nouveau règlement général des études	5
	II.2 Les effectifs.....	5
	1. Nombre d'élèves par spécialité.....	5
	2. Origine géographique des élèves.....	6
	3. Répartition des élèves par tranche d'âge et par genre	6
	4. Répartition des élèves par dispositif	7
	5. Nombre de candidats aux concours d'entrée 2022 par discipline	7
	Concours fermés en 2022 :	8
III.	L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)	8
	III.1 Temps scolaire.....	8
	III.2 Temps périscolaire.....	8
	III.3 Extrascolaire (partenariats) :	8
IV.	LES RESSOURCES HUMAINES	9
V.	L'ACTION CULTURELLE	10
VI.	LA MEDIATHEQUE	11
VII.	LES FINANCES	11
	VII.1 Le passage à la nomenclature comptable M57	11
	VII.2 Présentation synthétique du compte administratif 2022	11
	1. Les dépenses de fonctionnement.....	11
	2. Les recettes de fonctionnement.....	12
	3. Les dépenses d'investissement.....	13
	4. Les recettes d'investissement.....	13
	VII.3 Focus sur les ressources propres et notamment les tarifs de scolarité	13
	1. L'évolution du fonctionnement de la régie de recettes	13
	2. Les droits d'inscription 2022/2023	14
	VII.4 Les marchés publics.....	16
VIII.	LES TRAVAUX REALISES EN 2022/2023.....	16
	VIII.1 Le lancement de l'opération de rénovation du site de Fourvière	16
	VIII.2 Les principaux chantiers de 2022/2023 :	17
IX.	LA VIE DES INSTANCES.....	17

I. AVANT-PROPOS EDITORIAL

Exercice de sincérité et de transparence à destination du public et des élus gestionnaires, ce rapport d'activité retrace les actions conduites et les projets portés au cours de l'année passée, une année scolaire et universitaire sur laquelle repose et s'articulent les missions du Conservatoire.

150 ans après sa fondation, le Conservatoire de Lyon fait sa mue.

L'année 2022-2023 a été marquée par des événements importants particulièrement structurants.

Au premier de ceux-ci l'élaboration et la rédaction d'un Projet d'Etablissement (en annexe) a fait l'objet d'un travail de fond considérable, reposant sur le diagnostic entamé l'année précédente, sur la contribution la plus large possible de tous les acteurs du Conservatoire, et sur la définition de 22 objectifs principaux pour la période 2023 à 2027. L'ambition artistique et pédagogique, et la responsabilité sociale de l'opérateur culturel qu'est le Conservatoire, reposent sur la qualité et la fiabilité d'une gestion responsable de ses cœurs de missions et des agents qui les portent.

Cette démarche a abouti dans le contexte d'une nouvelle Direction des ressources humaines, du recrutement d'une nouvelle Conseillère Education Artistique et Culturelle en charge des interventions en milieu scolaire, de l'installation d'une mission experte chargée du Développement territorial des Antennes, et du recrutement d'un nouveau Conseiller en charge des études chorégraphiques.

L'année 2022-2023 a été l'occasion de réinviter les parents et leurs associations dans le fonctionnement du Conservatoire, notamment au sein du Conseil d'établissement.

Le lancement d'une enquête approfondie auprès des et avec les étudiants a initié une interrogation du Conservatoire sur sa double responsabilité de tremplin vers des perspectives professionnelles et une nouvelle attention à porter vers leur bien-être moral et matériel.

La mise en place des réinscriptions électroniques et celle des nouvelles inscriptions dématérialisées s'est initiée au service des usagers.

Le contexte économique tendu a conduit -plus encore qu'initialement pensé- à l'optimisation maximale des moyens dont le Conservatoire dispose, mais sans aucunement altérer son offre pédagogique.

Ainsi, pédagogiquement, il est à noter l'ouverture du Conservatoire aux inscriptions en pratiques amateurs pour toutes les générations, l'accueil de « vrais débutants », le soutien et des moyens augmentés pour les IMS.

Les recrutements pédagogiques ont fait l'objet d'une attention particulière concernant les compétences des candidats en matière de culture et de création. Un rééquilibrage des moyens a été entamé en cycles, esthétiques, et sites du Conservatoire, accompagné par une redéfinition progressive du calendrier des évaluations et des auditions d'entrée. Les entretiens professionnels concernant les Coordinateurs ont été annualisés.

Une étude/état des lieux concernant le fonctionnement des Antennes a constitué la première étape de la refondation de la démarche du Conservatoire dans les quartiers et au service de tous les citoyens.

L'année 22-23 a été l'occasion de tisser ou renforcer des liens pratiques et professionnels avec le CNSMD, avec le Cefedem, et avec le CFMI concernant la formation des étudiants. Le Conservatoire a adhéré à l'Association des Directeurs des Conservatoires de la Région Auvergne Rhône-Alpes (ADICARA) et l'a reçue pour un séminaire.

Le Conservatoire a renforcé ses liens experts avec le CDG69, et entamé un nouveau programme de formations à destination de plusieurs composantes de ses agents, administratifs et pédagogiques.

Enfin, et c'est une opération d'importance, le Conservatoire a pris sur ses fonds propres afin de recruter une équipe d'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage. Cette société a interrogé avec la plus grande attention les acteurs et agents de l'établissement sur les besoins de l'établissement, en phase avec son Projet d'Etablissement. Elle a pu engager plusieurs scénarios possibles pour un préprogramme complet concernant les travaux futurs sur le site de Fourvière, travaux inscrits à hauteur de 4,5 M€ dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, un remarquable soutien au fonctionnement et à la rénovation du Conservatoire de Lyon.

Selon l'usage, ce rapport d'activité s'exprime en termes statistiques sans prétendre à l'exhaustivité de l'ensemble des réalisations de l'établissement.

II. L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE

II.1 Les évolutions de l'année scolaire 2022/2023

1. Premiers accès au CRR et dispositifs d'intégration :

Augmentation des jauges d'accueil du cycle découverte

En 22-23 : 154 en DEC1 129 en Dec2

Pour référence, en 23-24 : 226 inscrits 221 confirmés en Dec1 et 131 Dec2. Ouverture de cycle découvertes 1 sur 2 antennes supplémentaires : Brotteaux et Jet d'eau pour 2023-2024.

Admission en cycle « débutants » : élèves n'ayant jamais pratiqué, sous forme d'un petit stage sur 3 cours. 21 en 23-24 / contre 9 en 22-23.

Suivi des élèves du projet DEMOS porté par l'auditorium, sous forme de stages d'accueil pour les instruments à vents (clarinette-flûte-basson) et pour les cordes (Violon, alto Violoncelle) importance du portage par la structure sociale proche de l'antenne Guillotière grâce à laquelle tous les enfants ont pu participer. En 2022-2023 17 enfants inscrits, toutes disciplines confondues

Suivi des élèves issus des orchestres à l'école de Dahlia et Daudet. Une année de premier cycle de formation musicale par l'orchestre a été ouverte en sept 2022 pour 6 élèves anciennement de l'orchestre à l'école et ayant souhaité continuer après le CM2.

2. Elargissement du public amateur

22-23 = 68 inscrits

23-24 = 169 demandes d'inscription au 27/09/2023

En 2022-2023

25 Admissions en pratiques continuées (pratique d'ensemble).

5 admissions en pratiques continuées renforcées (Pratique d'ensemble + soutien instrumental)

38 admissions en pratiques amateur individuelles (pratique instrumentale régulière).

3. Nouvelle accréditation de la licence aménagée

En juin 2022, nouvelle convention : redéfinition des jauges d'accueil, des mentions de la licence (suppression licence interprète et médiation), clarification des doubles parcours et doubles diplômes Licence +CEM ou licence +DEM.

Effectifs licence 39 en 22-23 contre 47 en 23-24 .

4. Evolution du calendrier des concours d'entrée en PPES

Mise en place progressive de tous les concours avant la fin de l'année scolaire

Pour 22-23 / 17 disciplines ont anticipé leurs entrées (Percussions, Saxophone, Accordéon, Guitare, Trombone, contrebasse, danse classique, Hautbois, Orgue, Jazz, Dans contemporaine, Musique ancienne, piano, Alto, flûte traversière, musiques actuelles).

Les disciplines de culture et le théâtre sont maintenus en septembre (stages d'intégration pour la culture, épreuves sur 2 tours pour le théâtre)

9 disciplines ont maintenu leurs recrutements en septembre 2023 (Harpe, Chant lyrique, Accompagnement piano, violoncelle, basson, clarinette, trompette, cor, violon).

L'objectif est de tout transférer avant les vacances d'été en 23-24.

5. Adoption d'un nouveau règlement général des études

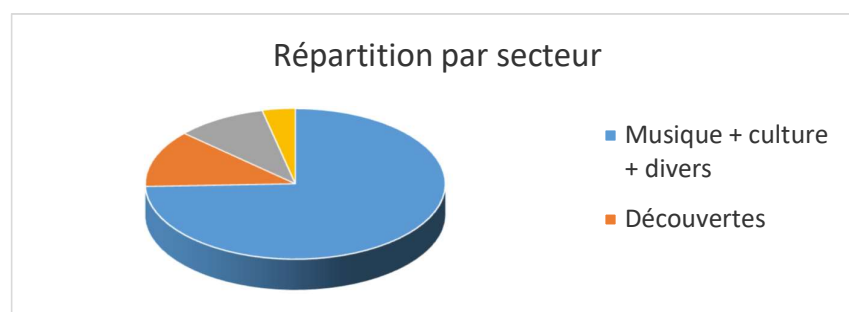
Adoption le 3 Avril 2023 d'un règlement général des études qui dote l'établissement d'une référence applicable pour toutes les questions relatives à la scolarité des élèves et étudiants, de leur admission à leur sortie du CRR.

II.2 Les effectifs

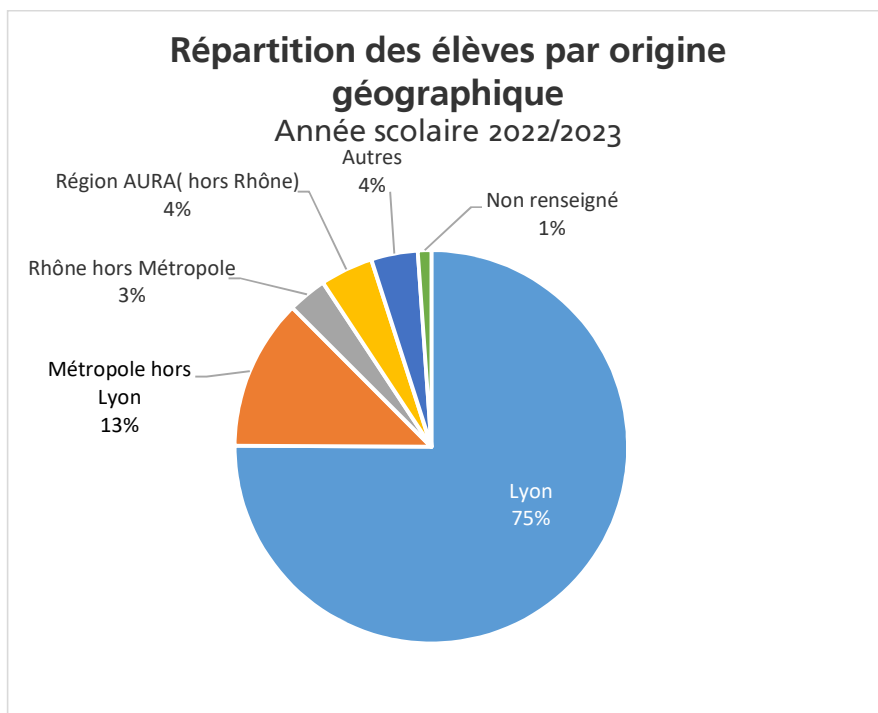
1. Nombre d'élèves par spécialité

Découvertes	284
Musique	1720
Danse	225
Théâtre	82
TOTAL	2311

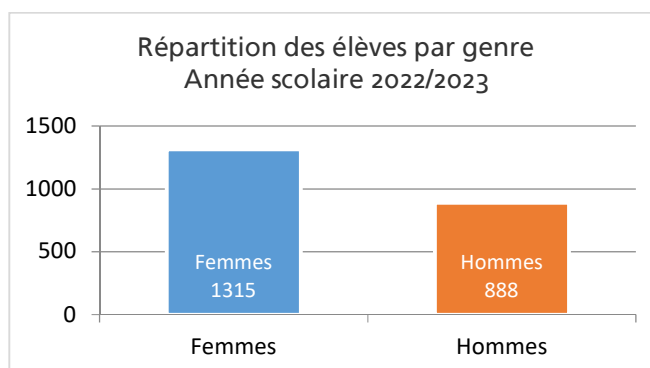
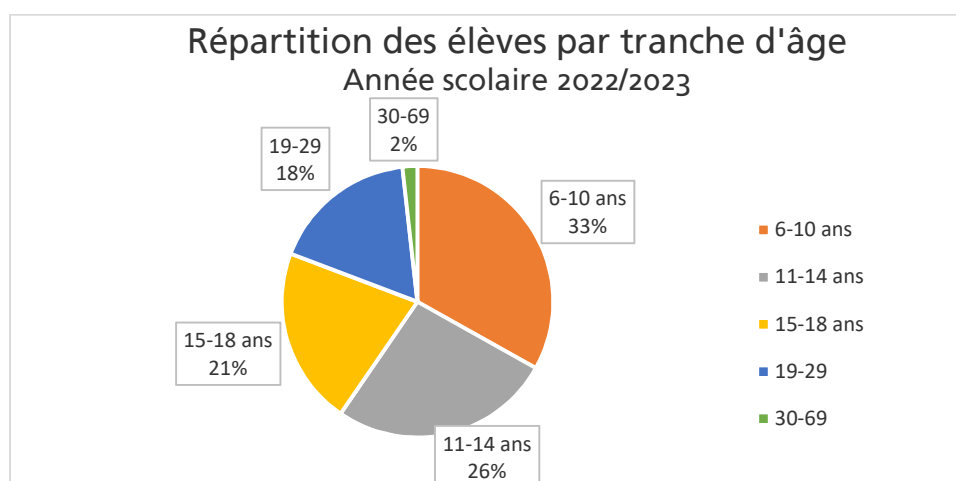
Les élèves qui suivent plusieurs cursus dans des dominantes différentes sont comptabilisés plusieurs fois (91 élèves en double cursus).



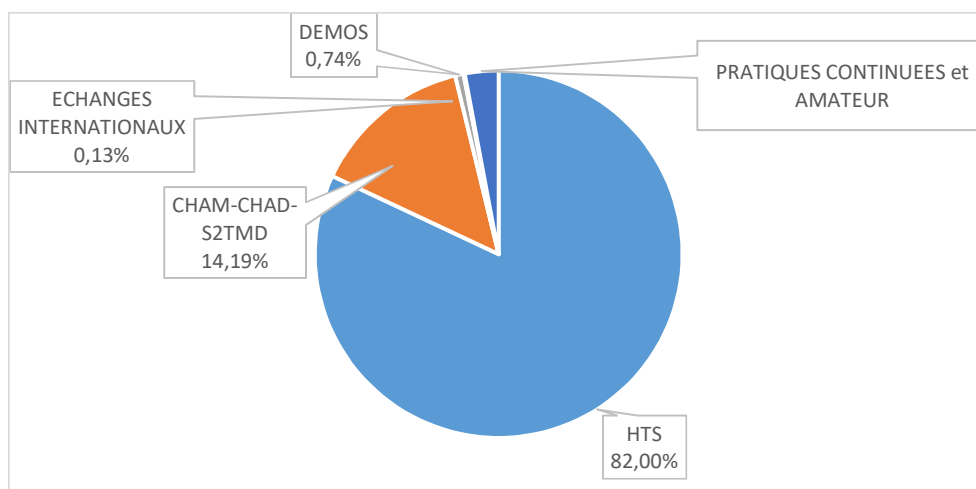
2. Origine géographique des élèves



3. Répartition des élèves par tranche d'âge et par genre



4. Répartition des élèves par dispositif



A noter : 50 élèves CHAM pratiquant une activité hors cursus (ensembles principalement)

Le conservatoire de Lyon assure depuis la rentrée universitaire 2016 une licence conjointe avec l'université Lyon2 dans la spécialité musicologie, option interprétation ou option médiation.

Au cours de l'année universitaire 2022/2023, 39 étudiants ont suivi ce double parcours (comptabilisés en cursus HTS).

5. Nombre de candidats aux concours d'entrée 2022 par discipline

Accordéon	5	Jazz contrebasse	2
Alto	4	Jazz cuivres	3
Basson	3	Jazz guitare	6
Chant	47	Jazz piano	11
Clarinette	13	Jazz saxophone	3
Clavecin	0	Jazz cordes	3
Composition électroacoustique	11	Luth	1
Composition instrumentale	8	Musique de chambre	0
Contrebasse	7	Musiques actuelles	52
Cor	1	Orgue	3
Culture (analyse + histoire de la musique)	5	Percussion	3
Danse classique	18	Piano	68
Danse contemporaine	35	Piano accompagnement	8
Danse jazz	5	Saxophone	24
Ecriture	5	Théâtre	338
Flûte à bec	2	Traverso	2
Flûte traversière	17	Trombone	3
Formation Musicale spécialisée	9	Trompette	13
Formation jeune chanteur	7	Tuba	1
Guitare	10	Viole de gambe	3
Harpe	0	Violon	40
Hautbois	6	Violon baroque	3
Jazz basse	5	Violoncelle	12
Jazz batterie	7	Violoncelle baroque	6
Jazz chant	3		
		TOTAL	841

Concours fermés en 2022 :

Contrebasse 1C à 3C
Cor 1C à 3C
Cor PPES pour les élèves extérieurs
Harpe - tous niveaux
Trompette PPES pour les élèves extérieurs

III. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Une équipe de 32 Intervenants en milieu scolaire (IMS) en musique et danse, intervient dans les écoles de la ville de Lyon afin de construire des projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'éducation nationale. Ces projets se déroulent sur différentes temporalités avec des partenaires culturels et sociaux.

III.1 Temps scolaire

11 595 heures affectées dans les écoles, dont 600h en danse
130 projets (musique, musique et danse, danse) dont certains aux formats ou dispositifs plus spécifiques : 6 projets immersifs, 2 Brigades d'Intervention Musicale (Ginkgo & Pergaud)
1 pôle renforcé musique et danse
2 Orchestres à l'école (OAE) (Lyon(9^{ème})
Les Chantiers de la création avec l'A.O (Orchestre National de Lyon)

III.2 Temps périscolaire

4 ateliers – **210 heures** : 1 à l'école Doisneau et 3 l'école à Giono, dont celui mené dans le cadre de la Cité des pianistes pour des collégiens.

III.3 Extrascolaire (partenariats) :

- Dispositif « La Ruche à musique » - **270 heures**.
Partenariat avec le CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 et le Centre Hospitalier du Vinatier : 6 MI dans 6 services de pédopsychiatrie
En lien avec la charte coopération culturelle : projets d'intervention musicale dans un lieu, dit « empêché ».
- « Les chants de mars » - **270 heures**. Collaboration avec la MJC du Vieux Lyon et les Rancy Maison Pour Tous : 3 MI
- Le quartier Duchère – **285 heures**
Partenariat avec la MJC, en lien avec les 2 centres sociaux : 2 MI 1 chorale (adultes) ; 1 atelier 8-12 ans ; 1 atelier 13-25 ans (musiques actuelles amplifiées), complété par un accompagnement artistique des groupes constitués + développement & coordination de projets (ex fête musique)
Liens avec la charte coopération culturelle : favoriser la rencontre, la mixité et le dialogue interculturel entre jeunes et adultes Duchère et jeunes du CRR.
Participer à davantage d'équité, favoriser la mobilité (hors les murs).

IV. LES RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines accompagne le conservatoire pour tout ce qui a trait à la gestion des ressources humaines : recrutement, paie, carrières, formation, avantages sociaux, GPEEC, gestion de la masse salariale, ainsi que l'animation des instances de dialogue social (CST, formation spécialisée SSCT).

La rentrée 2022 a ainsi été l'occasion de reprendre les supports de communication RH (annuaire, organigramme...) et assurer au fil de l'année une communication régulière sur les offres d'emploi, l'accès à la formation, les services à disposition en matière de santé, d'action sociale ou de retraite.

Le conservatoire a également organisé ses premières élections professionnelles par vote électronique, déployant de fait un double changement : constitution des nouvelles instances du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (FS SSCT) ainsi que conception, test et déploiement du dispositif du vote en ligne sur le site Neovote, le 8 décembre 2022.

Le taux de participation, de 53%, a permis d'élire des représentants des syndicats SAPC UNSA SNEA ainsi que SAMPL CGT, dans le respect des nouvelles règles en matière de représentation F/H.

Le conservatoire a, dans le cadre du dialogue social, clarifié plusieurs dimensions de la politique RH, en matière de recrutement des contractuels ainsi que de rémunérations et avantages sociaux (NBI, prime mobilité durable, CIA, prévoyance).

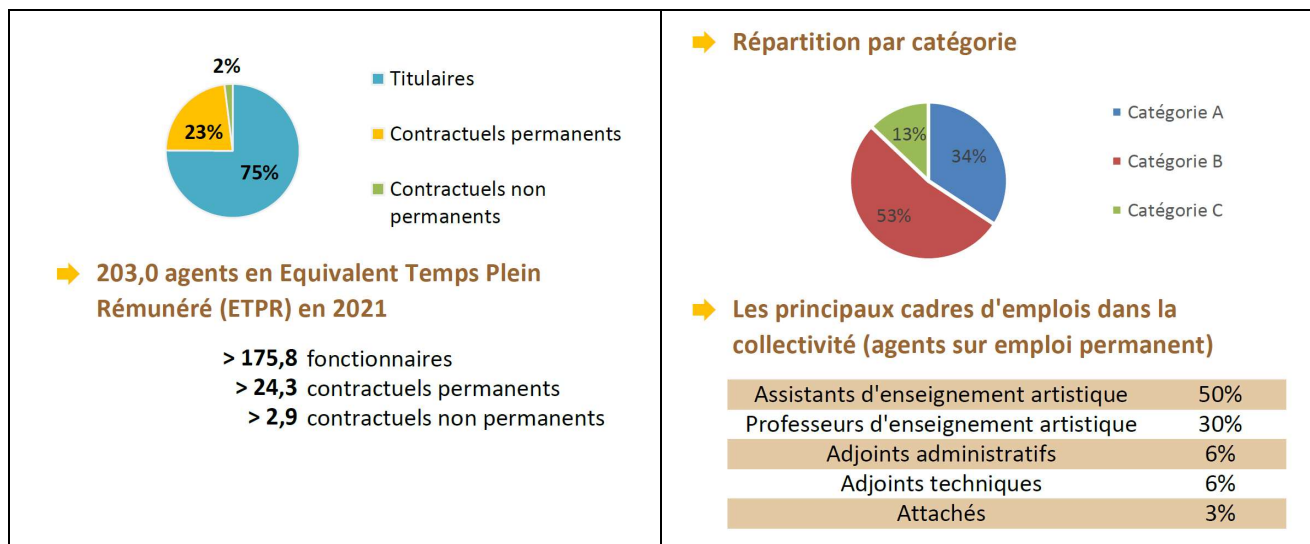
En préparation de la rentrée 2023, la situation de près de 50 contractuels a été examinée et permis le passage CDI pour 7 personnes.

De nouveaux outils de pilotage et d'indicateurs ont également été élaborés, permettant, avec l'appui des ressources du centre de gestion 6g (cdg6g) de mettre à disposition un Rapport Social Unique plus accessible que les années passées.

Cette année a également été l'occasion de définir une démarche renouvelée en matière de prévention et de sécurité, portée par la conseillère prévention et la direction des ressources humaines, en association étroite avec le comité de direction et les instances représentatives du personnel.

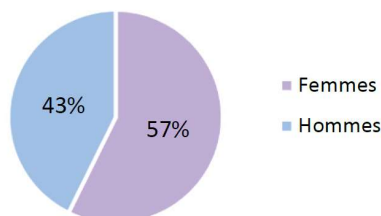
Outre la redéfinition de l'architecture du Document Unique d'Evaluation des Risques par Unité de travail, 4 groupes de travail paritaires ont été initiés pour mettre à jour la démarche de prévention, et 3 visites de l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) ont pu être planifiées avant le 30 juin 2023.

A titre indicatif, au RSU 2021 (le RSU 2022 est en préparation) :



➔ **Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 142 femmes et 106 hommes sur emploi permanent**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



➔ **En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans**

Âge moyen	
Fonctionnaires	52,11 ans
Contractuels permanents	35,43 ans
Ensemble	48,21 ans
Contractuels non permanents	54 ans

Tableau des emplois permanents occupés au 31/12/2022

Voir le document annexe n°3 qui présente les effectifs permanents au 31/12/2022.

V. L'ACTION CULTURELLE

Voir le document annexe n°4 qui présente les actions, projets et partenariats de la saison 2022/2023

VI. LA MEDIATHEQUE

Voir le document annexe n°2 qui présente les actions de la saison 2022/2023

VII. LES FINANCES

VII.1 Le passage à la nomenclature comptable M57

L'année 2022/2023 a été marquée par le changement de norme comptable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le syndicat mixte a en effet fait le choix d'anticiper le passage au plan comptable M57 sans attendre l'exercice 2024, exercice à compter duquel cette nouvelle nomenclature deviendra obligatoire pour toutes les collectivités locales.

Le passage à la M57 a nécessité en amont un important travail de mise à jour de l'inventaire comptable, en lien avec les services du trésor public. Il conviendrait dorénavant de poursuivre ce chantier en rapprochant l'inventaire comptable de l'inventaire physique. Ce projet va se traduire par une mise à plat et une uniformisation de tous les supports d'inventaire utilisés.

Durant l'année 2022/2023, un agent a été missionné pour rédiger un projet de cahier des charges en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion du parc instrumental et pédagogique IMS. Ce travail va servir de point de départ pour le déploiement à venir d'un outil unique de gestion de stocks pour l'ensemble du matériel du conservatoire.

Cette nouvelle norme se traduit également par la mise en place d'une nouvelle méthode d'amortissement « pro rate temporis » applicable à tous les investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2023.

VII.2 Présentation synthétique du compte administratif 2022

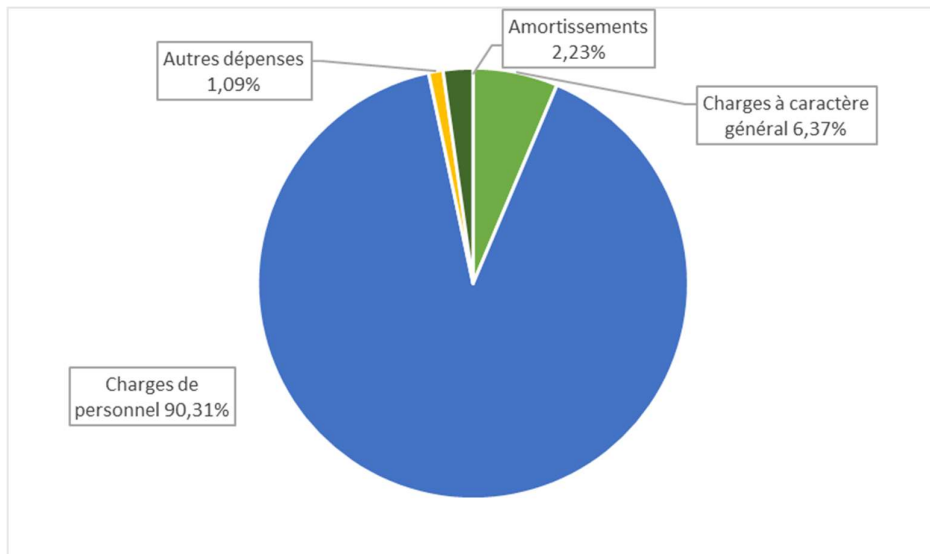
Les informations présentées ici sont extraites du compte administratif 2022.

	section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	11 867 870,28 €	257 573,12 €
RECETTES	11 337 020,70 €	327 753,57 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	756 076,80 €
Charges de personnel	10 718 341,21 €
Autres dépenses	128 770,56 €
Amortissements	264 681,71 €
Total	11 867 870,28 €

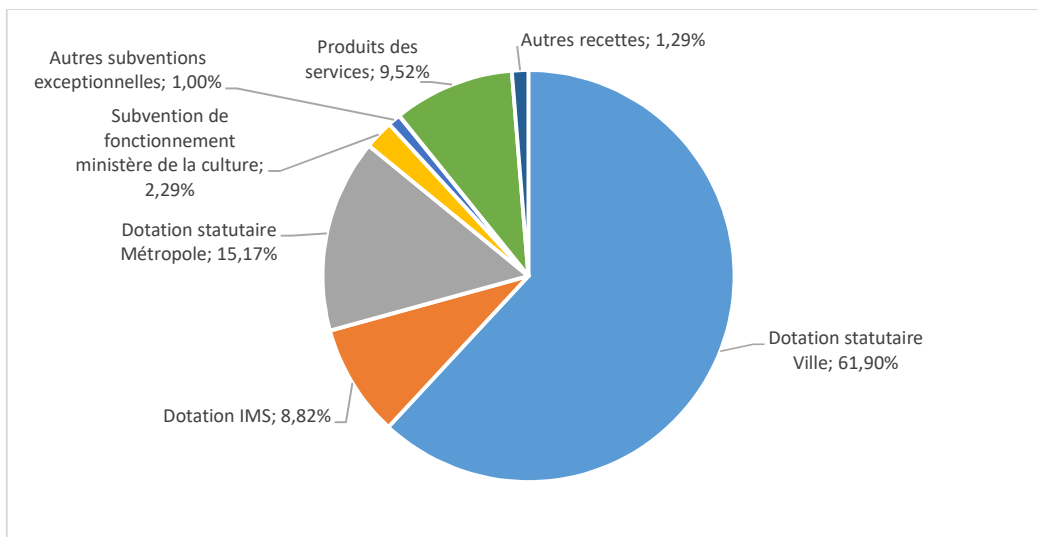
Répartition des dépenses



2. Les recettes de fonctionnement

Dotation statutaire Ville de Lyon	7 018 000,00 €
Dotation IMS	1 000 000,00 €
Dotation statutaire Métropole de Lyon	1 719 907,00 €
Subvention de fonctionnement ministère de la culture	260 000,00 €
Autres subventions exceptionnelles	113 934,00 €
Produits des services	1 078 938,30 €
Autres recettes	146 241,40 €
TOTAL	11 337 020,70 €

Répartition des recettes



3. Les dépenses d'investissement

Aménagements divers, frais d'études, travaux	65 170,37 €
Matériel informatique	11 701,88 €
Mobilier	749,20 €
Instruments, matériel audiovisuel, outillage	157 290,13 €
Autres dépenses (chapitre 20 et 040)	22 661,54 €
TOTAL	257 573,12 €

Les plus grosses dépenses d'investissement réalisées en 2022 ont consisté principalement en :

- Une première phase dans la création du nouveau site internet du Conservatoire, pour la somme de 27 000 € (fin de la réalisation en 2023 pour 13 440 €)
- une étude acoustique portant sur le bâtiment A pour 2 052 €, une étude de la qualité de l'air dans les studios de danse pour 6 110,40 €
- du renouvellement de matériel d'entretien des locaux (autolaveuses) pour 12 816,07 € et de matériel de manutention (diable électrique) pour 3 246 €
- des travaux de câblage pour 13 218,17 € et de changement d'issues de secours pour 9 496,80 €
- du matériel informatique pour 11 701,88 €, tant pour l'informatique musicale que les usages bureautiques
- des achats de matériels audio-visuels pour les Intervenants en milieu scolaire pour 9 000 €
- l'acquisition d'instruments pour environ 120 000 € dont un piano-forte pour 37 442 €, un piano à queue pour 22 900 €, 2 violoncelles avec archets pour 11 600 €, 3 bassons pour 10 256 €, 3 clarinettes pour 16 856 €, un violon baroque pour 4 000 €, une flûte pour 3 146 €
- des opérations d'ordre d'amortissement des subventions d'équipement pour 13 700 €

4. Les recettes d'investissement

Amortissements	264 681,71 €
FCTVA	25 471,86 €
Subvention Métropole	37 600,00 €
TOTAL	327 753,57 €

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements. En 2022, le syndicat mixte n'a pas dégagé d'autofinancement.

Le soutien apporté par la Métropole de Lyon pour l'acquisition d'instruments et de matériel pédagogique et scénique représente 25% à 40% du montant des investissements retenus.

VII.3 Focus sur les ressources propres et notamment les tarifs de scolarité

1. L'évolution du fonctionnement de la régie de recettes

Le syndicat mixte dispose d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de scolarité et redevances de location d'instruments.

La régie de recettes encaisse ces recettes pour le compte et sous le contrôle du service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole.

Le dernier contrôle a eu lieu en octobre 2022. A la suite de ce contrôle, il a été acté un changement radical de fonctionnement la régie à compter de l'année scolaire 2023/2024 : le passage d'une comptabilité des recettes encaissées à une comptabilité des droits constatés. Ce changement a donné lieu à de nombreux échanges tout au long du premier semestre 2023 avec le prestataire du logiciel de gestion de la scolarité pour adapter ce dernier à ce nouveau mode de fonctionnement.

Ce changement est effectif depuis le 1^{er} septembre 2023. Dorénavant, le service études/vie scolaire est associé au services finances dans la mise en place des tarifications.

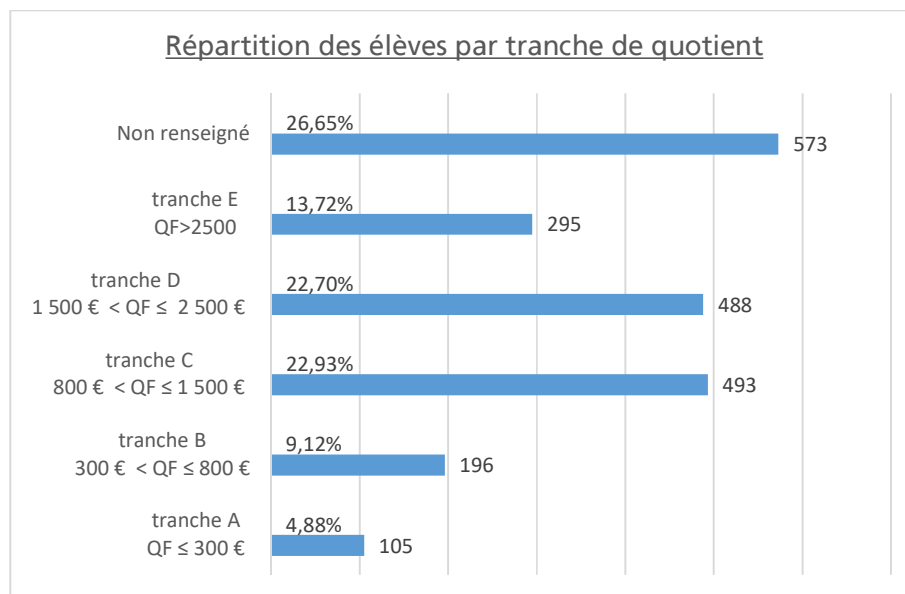
2. Les droits d'inscription 2022/2023

Le montant des droits d'inscription est modulé en fonction des ressources des familles et étudiants.

La grille tarifaire comprend 5 tranches de quotient familial :

tranche A	$QF \leq 300 \text{ €}$
tranche B	$300 \text{ €} < QF \leq 800 \text{ €}$
tranche C	$800 \text{ €} < QF \leq 1\,500 \text{ €}$
tranche D	$1\,500 \text{ €} < QF \leq 2\,500 \text{ €}$
tranche E	$QF > 2\,500$

Lors de la fixation des tarifs 2022/2023, le comité syndical a décidé d'augmenter les droits d'inscription de l'année scolaire 2022/2023 de 5 % par rapport à l'année scolaire précédente, sauf pour les élèves et familles dont le quotient familial se situe dans les tranches A et B.



Evolution de la grille tarifaire 2022/2023 en fonction des cursus

CURSUS OU PARCOURS	Tranche A QF ≤ 300 €		Tranche B 300 € < QF ≤ 800 €		IF 800 € < QF ≤ 1 500 €		Tranche D 1 500 € < QF ≤ 2 500 €		Tranche E QF > 2 500 €	
	2021/ 2022	2022/ 2023	2021/ 2022	2022/ 2023	2021/ 2022	2022/ 2023	2021/20 22	2022/20 23	2021/20 22	2022/20 23
	TARIF 1 <ul style="list-style-type: none"> • Cycle Découverte danse et musique • Formations spécialisées • Activités hors cursus <ul style="list-style-type: none"> - pratiques continuées avec soutien instrumental (8h/année) 	119 €	119 €	de 119 € à 275 €	de 119 € à 275 €	de 275 € à 326 €	de 289 € à 342 €	de 326 € à 467 €	de 342 € à 490 €	467 €
TARIF 2 <ul style="list-style-type: none"> • Cycles 1 et 2 instruments et danse • Stage 1er cycle de théâtre • Année d'observation du cursus de chant lyrique • Cycle 1 et 2 du cursus Jeunes chanteurs • Cursus accompagnement musiques actuelles • Activités hors cursus <ul style="list-style-type: none"> - pratique instrumentale individuelle amateur (½ h hebdo avec possibilité d'accès à une pratique d'ensemble) 	119 €	119 €	de 119 € à 351 €	de 119 € à 351 €	de 351 € à 438 €	de 369 € à 460 €	de 438 € à 700 €	de 460 € à 735 €	700 €	735 €
TARIF 3 <ul style="list-style-type: none"> • Cycle 3 instruments et danse • Cursus CEI 1 et 2, COP 1 et 2/PPES de Théâtre • Cycle 3 du cursus Jeunes chanteurs • Cursus composition, écriture, culture musicale tous niveaux • PPES toutes disciplines • Cursus licence/université Lyon 2 • Cycles 1, 2 et 3 des cursus accompagnement piano et chant lyrique 	175 €	175 €	de 175 € à 536 €	de 175 € à 536 €	de 536 € à 641 €	de 536 € à 673 €	de 641 € à 932 €	de 673 € à 979 €	932 €	979 €
TARIF 4 <ul style="list-style-type: none"> • Cursus AïCO • Cursus post-DEMOS 	27 €	27 €	de 27 € à 58 €	de 27 € à 58 €	de 58 € à 101 €	de 61 € à 106 €	de 101 € à 270 €	de 106 € à 284 €	270 €	284 €
TARIF 5 <ul style="list-style-type: none"> • Activité hors cursus : <ul style="list-style-type: none"> - pratiques continuées sans soutien instrumental - pratique collective facultative pour les CHAM - parcours culture amateur : possibilité d'assister à un cours/an d'une des disciplines de culture 	80 €	80 €	de 80 € à 214 €	de 80 € à 214 €	de 214 € à 268 €	de 225 € à 281 €	de 268 € à 320 €	de 281 € à 336 €	320 €	336 €
TARIF CLASSES A HORAIRES AMENAGES CHAM – CHAD – S2TMD	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré

VII.4 Les marchés publics

Tous les achats effectués par le syndicat mixte doivent respecter les règles édictées par le Code de la Commande Public.

Au-delà de certains seuils, les achats de fournitures, services ou travaux font l'objet de procédures formalisées de consultation et de publication.

Liste des marchés notifiés entre septembre 2022 et août 2023.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de rénovation du site de Fourvière
Titulaire : Initial Consultants SCOP
Montant : 60 720 €
- Fournitures d'instruments
Titulaire : JS Musique
Montant : 30 429,97 €
- Rénovation de 4 salles du bâtiment A
Titulaire : MR3G SAS
Montant : 159 928,80 €

Les collectivités peuvent également passer par des centrales d'achat. Le fait de s'adresser à de tels groupements permet d'alléger les procédures d'achat mais aussi d'obtenir des économies d'échelles.

En décembre 2019, la Métropole de Lyon s'est constituée en Centrale d'achat territoriale, afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et répondre aux justes besoins des territoires.

Le syndicat mixte a décidé d'adhérer à la centrale d'achat métropolitaine en juin 2022 et a rejoint deux marchés à ce jour : fournitures de produits d'entretien et fournitures de bureau.

VIII. LES TRAVAUX REALISES EN 2022/2023

VIII.1 Le lancement de l'opération de rénovation du site de Fourvière

Le projet de rénovation du site de Fourvière inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la Ville de Lyon à hauteur de 4,5 millions d'euros a démarré au cours du second semestre 2022. Le conservatoire a pris en charge la rédaction du préprogramme de cette opération d'envergure et a choisi de faire appel à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette étape essentielle du projet.

Après consultation, c'est le cabinet lyonnais Initial Consultants qui a été désigné.

Une intense phase de concertation, a été menée entre décembre 2022 et janvier 2023 avec 7 ateliers représentant l'ensemble de la communauté éducative du conservatoire et les usagers, des échanges réguliers avec le comité syndical. Cette première phase de diagnostic a abouti à la présentation de plusieurs scénarii de rénovation en mai devant le comité syndical. Le scénario pour lequel le comité syndical a exprimé sa préférence a été transmis à la Ville de Lyon avant l'été.

VIII.2 Les principaux chantiers de 2022/2023 :

- Réparation de la trappe de désenfumage et réfection des peintures de l'escalier bâtiment C – 12 054 €
- Changements de détecteurs d'incendie – 5 976 €
- Réparations du portail automatique – 5 626,08 €
- Remplacements d'éclairage dans le bâtiment A – 6 111,18 €
- Rénovation complète de la salle de percussions et des salles A4, A1 et A5 – 159 928€
- Réfection de la loge des enseignants de danse - 7 081,20 €

IX. LA VIE DES INSTANCES

Le début de l'année a été marqué par le déploiement progressif d'une nouvelle organisation, suite au renouvellement mené à bien du comité de direction.

Cinq séances publiques du comité syndical ont été tenues au cours de la saison 2022/2023, ainsi que deux réunions informelles consacrées à l'examen des projets de rénovation du site de Fourvière

Le comité technique, devenu comité social territorial le 8 décembre 2022 après les élections professionnelles, s'est réuni 4 fois entre septembre 2022 et juillet 2023.

En outre 2 séances de la formation spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) ont eu lieu au cours de l'année. La formation spécialisée a parallèlement travaillé en sous-groupe sur des thèmes spécifiques.

La fréquence et la régularité des réunions ainsi que la richesse des débats au sein de ces deux instances témoignent de la qualité retrouvée du dialogue social au sein de l'établissement.

Les instances de concertation ont été réunies 2 fois pour le conseil d'établissement et 1 fois pour le conseil artistique et pédagogique.

Le conservatoire a accompagné l'association de parents CPAC dans le renouvellement son conseil d'administration et la relance de son activité.

Le conservatoire soutient régulièrement l'association des étudiants (AEC) pour l'organisation de ses événements.

Enfin, le séminaire de rentrée regroupant l'ensemble du personnel a eu lieu le 6 septembre 2022.

A cette étape, indispensable pour le fonctionnement de l'établissement, s'est ajouté un séminaire ouvert à l'ensemble du personnel pour un temps d'échange sur le projet d'établissement, qui s'est tenu le 9 décembre 2022.